

Rapport annuel des cinq premiers lieux d'exécution

Année 2019

Natixis Asset Management Finance

Natixis Asset Management Finance en tant qu'entreprise d'investissement au sens de MIFID II publie sur une base annuelle et pour chaque classe d'actifs, les cinq premiers lieux d'exécution en termes de volumes de transactions de l'année précédente et l'information sur la qualité d'exécution obtenue.

Ce rapport est élaboré en application de l'article 27 (10) (b) de la Directive 2014/65/EU concernant les marchés d'instruments financiers (MIFID II). Il fournit des informations relatives aux cinq principales plateformes d'exécution, brokers et contreparties utilisés par Natixis Asset Management Finance, ci-après NAMFI, dans le cadre de l'exécution d'un ordre d'un client sur une plate-forme de négociation ou avec un broker ou une contrepartie et de la transmission d'un ordre de client à un broker ou une contrepartie en vue de son exécution pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Il est organisé en deux sections.

Une première section contenant des éléments qualitatifs notamment issus de la revue annuelle de la politique de sélection et d'exécution des ordres.

Une seconde section contenant des données quantitatives reprenant les cinq principaux lieux d'exécution utilisés pour chaque catégorie d'instruments financiers.

NAMFI propose ses services uniquement à une clientèle professionnelle, ce classement n'est donc réalisé que pour cette catégorie de clientèle.

Section I Eléments qualitatifs

NAMFI propose une prestation d'intermédiation, en toute indépendance et dans l'intérêt exclusif de ses clients. Dans le cadre de son activité d'intermédiation, NAMFI répond aux obligations de meilleure sélection et de meilleure exécution des ordres, issues de la réglementation en vigueur et de sa politique de sélection et d'exécution des ordres, disponible sur le site internet suivant :

<https://www.namfi.natixis.com/fr/transparence>.

Ces obligations consistent à prendre toutes les mesures possibles permettant la meilleure sélection et la meilleure exécution d'un ordre donné par un client selon les différents critères et facteurs détaillés dans la politique.

Cette politique s'appuie sur :

- ⇒ un processus de sélection des lieux d'exécution ;
- ⇒ un processus normé de sélection des intermédiaires ;
- ⇒ un processus de surveillance de l'organisation en place.

Lorsque les ordres sont exécutés par des intermédiaires, NAMFI a une obligation de meilleure sélection auprès d'une sélection d'intermédiaires utilisés.

Afin d'obtenir le meilleur résultat possible lors de la transmission de ces ordres, NAMFI a mis en place un dispositif d'évaluation et de sélection des intermédiaires.

Lorsque les ordres sont exécutés directement par NAMFI sur les plateformes de négociation en multilatéral ou en bilatéral, NAMFI a une obligation de meilleure exécution auprès d'une sélection d'intermédiaires autorisés.

Les négociateurs NAMFI transmettent ou exécutent ces ordres sur les différents lieux d'échanges suivants :

- * les marchés réglementés,
- * les système multilatéral de négociation,
- * les systèmes organisés de négociation.

Les ordres peuvent également être transmis ou exécutés en dehors de ces lieux d'échanges, vers les internalisateurs systématiques, les teneurs de marché ou autres fournisseurs de liquidité ou de gré à gré.

NAMFI intervient également en exécution pour compte propre ou en agent pour les Opérations de Financement sur Titres (OFT) de ses clients.

Afin de respecter ses obligations légales d'exécution au mieux, NAMFI applique des critères d'exécution spécifiques et n'utilise pas les mêmes plateformes d'exécution pour les OFT que pour les autres transactions. En effet, en raison de la nature spécifique des OFT, il est nécessaire de les distinguer des tableaux concernant les cinq premières plateformes d'exécution sur lesquelles les entreprises d'investissement exécutent les autres ordres de leurs clients.

Les actions et instruments assimilés qui ne sont pas dans le classement de l'ESMA sur les régimes de pas de cotations ne font pas partie des tableaux « Actions et instruments assimilés » mais sont rassemblées dans le tableau « Autres instruments ».

a) Importance relative accordée au prix, aux coûts, à la rapidité, à la probabilité de l'exécution, à la taille de l'ordre et à la nature de l'ordre

Les facteurs et critères d'exécution pris en compte pour déterminer les modalités de transmission ou d'exécution des ordres client sont les suivants :

- Prix : prix de l'instrument financier
- Coût : prix et courtage
- Probabilité d'exécution et de dénouement : reflète le risque de ne pas pouvoir traiter l'intégralité de l'ordre et/ou dénouer en post-trade
- Rapidité : entre la réception de l'ordre, la confirmation de ses caractéristiques essentielles et son exécution sur le marché
- Taille de l'ordre : reflète le risque de peser sur le marché et la stratégie à mettre en place pour faire face à ce risque
- Nature de l'ordre ou de l'instrument se réfère, notamment, aux situations ci-après :
 - Une instruction spécifique prime sur les critères d'exécution par défaut
 - Une stratégie d'investissement/désinvestissement combinant plusieurs instruments requiert une stratégie de traitement de l'ordre qui tend à obtenir le meilleur résultat global et non instrument par instrument
 - Mettre en place la documentation légale (contrat-cadre ISDA le plus souvent) ainsi que des lignes de crédit bilatérales (pour le compte des clients) sont les deux prérequis pour traiter des contrats de gré à gré. La compétence ainsi que la rapidité des contreparties potentielles dans ce domaine sont cruciales

Pour déterminer l'importance relative des facteurs d'exécution, NAMFI tient compte des critères ci-après lorsqu'elle exécute les ordres de clients :

- les caractéristiques de l'ordre concerné telles que son impact marché ;
- les caractéristiques des instruments financiers qui font l'objet de cet ordre telles que leur liquidité, zone géographique ou secteur... ;
- les caractéristiques des lieux d'exécution vers lesquels cet ordre peut être acheminé ;
- les caractéristiques de ses clients.

Il est précisé ci-après l'importance de chaque facteur d'exécution des ordres pour déterminer toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible pour le client.

Classe d'actif	Lieux d'exécutions	Facteur 1 Prix	Facteur 2 Coût ¹	Facteur 3 Rapidité d'exécution	Facteur 4 Probabilité d'exécution et de dénouement	Facteur 5 Taille de l'ordre	Facteur 6 Nature de l'ordre
Actions	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plateformes Multilatérales de Négociation² ▶ Internalisateurs Systématiques ▶ Teneur de marché ▶ Autres fournisseurs de liquidité 	1	1	2	2	1	2
Produits indiciaires cotés	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plateformes Multilatérales de Négociation ▶ Internalisateurs Systématiques ▶ Gré à gré 	1	1	2	2	1	2
Convertibles	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plateformes Multilatérales de Négociation ▶ Gré à gré ▶ Internalisateurs Systématiques 	1	0	1	2	1	2
Instruments de dette	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plateformes Multilatérales de Négociation ▶ Internalisateurs Systématiques ▶ Gré à gré 	1	0	1	2	1	2
Change (FX, spot)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Système multilatéral de Négociation ▶ Gré à gré 	1	0	1	2	1	2

¹ Le critère de coût n'est pris en compte qu'à hauteur des éléments connus par NAM Finance. Il peut s'agir par exemple des frais des intermédiaires. En revanche, les coûts de traitement d'une opération (par exemple par le Middle Office ou le dépositaire du client ou les taxes) pour lesquels NAMFi n'a pas d'informations ne peuvent pas être pris en compte dans la décision d'allocation. De même, le choix d'un broker spécifique pour diminuer l'impact fiscal (opération d'achat / vente dans une même journée) ne peut être pris en compte que si le Client le précise dans son instruction.

² Plateformes Multilatérales de Négociation : Marchés réglementés (MR), Système organisé de négociation (SON) et Système multilatéral de négociation (SMN).

Classe d'actif	Lieux d'exécutions	Facteur 1 Prix	Facteur 2 Coût	Facteur 3 Rapidité d'exécution	Facteur 4 Probabilité d'exécution et de dénouement	Facteur 5 Taille de l'ordre	Facteur 6 Nature de l'ordre
Dérivés listés	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plateformes Multilatérales de Négociation ▶ Gré à gré ▶ Internalisateurs Systématiques 	1	3	1	1	1	2
Dérivés sur crédit	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Plateformes Multilatérales de Négociation ▶ Gré à gré ▶ Internalisateurs Systématiques 	1	0	1	2	1	2
Swap et forward (dérivés taux et change)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Système Organisé de Négociation ▶ Gré à gré ▶ Internalisateurs Systématiques 	1	0	2	2	2	2
Marché Primaire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Primary dealer (Teneurs de marché) ▶ Autres fournisseurs de liquidité 	0	0	0	1	0	0
Financement sur titres (REPO, prêt/emprunt)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Système Multilatéral de Négociation ▶ Intermédiaires et Contreparties 	1	0	0	2	2	2

⇒ **Notation** : 1 (primordial), 2 (important), 3 (à considérer), 0 (sans objet)

b) Description des liens, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plateformes, brokers ou contreparties utilisés pour exécuter les ordres

La liste des principaux intermédiaires utilisés par NAMFI est communiquée à ses clients (notamment via sa politique de de sélection et d'exécution des ordres) qui ont la possibilité de demander une sélection plus restreinte dans cette liste.

En 2019, NAMFI entretient des liens capitalistiques avec ses brokers et contreparties du groupe BPCE, dont NAMFI fait partie.

c) Accord particulier conclu avec des plateformes d'exécution, brokers ou contreparties concernant les paiements effectués ou reçus, rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus

NAMFI n'a aucun accord avec les intermédiaires, brokers et plateformes pour la réception d'avantage pécuniaire ou non pécuniaire. Par ailleurs NAMFI ne reçoit aucune rémunération ni aucune incitation pécuniaire ou non pécuniaire majeure des contreparties et des brokers.

NAMFI ne se rémunère sur son activité d'intermédiation qu'au travers des commissions facturées à ses clients.

d) Facteurs ayant conduit à modifier la liste des intermédiaires mentionnée dans la politique de sélection et d'exécution des ordres l'entreprise

NAMFI procède à une veille régulière du marché, aussi bien concernant la qualité des intermédiaires que les nouvelles offres technologiques.

En 2019, NAMFI a donc fait évoluer sa liste des intermédiaires pour tenir compte des possibilités de services offerts par des nouveaux acteurs, de son évaluation des intermédiaires et des besoins de ses clients sur certaines classes d'actifs mais n'a pas utilisé de rapports RTS 27 d'intermédiaires dans le cadre de son processus de sélection.

De plus, NAMFI s'est connectée à un nouvel MTF lui permettant d'améliorer le service rendu à ses clients.

e) Manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients

La qualité et les critères de sélection et d'exécution des ordres ne sont pas déclinés par type de clientèle car NAMFI ne propose ses services qu'à des clients professionnels. Par catégorie d'actif, elle prend donc en considération les mêmes critères pour obtenir le meilleur résultat possible pour l'ensemble de ses clients.

f) Critères privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail

Non applicable compte tenu de la structure de clientèle de NAMFI, à l'exception des contraintes imposées par son client.

g) Suivi de la politique de sélection et d'exécution des ordres

NAMFI contrôle et évalue régulièrement l'efficacité de sa politique de sélection et d'exécution des ordres afin d'en corriger, le cas échéant, les potentielles défaillances constatées. Cette politique intègre l'évaluation de la qualité de l'exécution de ses intermédiaires.

NAMFI a mis en place un dispositif de sélection, d'évaluation et de suivi des intermédiaires basé sur les trois principaux points suivants :

- ⇒ la mise en place et mise à jour de critères d'évaluation des intermédiaires sur la partie exécution des ordres,

- ⇒ la mise en place de suivi de la qualité d'exécution par intermédiaire : via l'outil d'analyse Transaction Cost Analysis, mais également via des outils développés en interne ;
- ⇒ l'évaluation périodique des intermédiaires dans le cadre du Comité des intermédiaires.

Ces analyses couplées aux contrôles de second niveau, ont permis de confirmer que sur la période écoulée, NAMFI avait répondu à ses obligations de meilleure exécution et meilleure sélection.

Ces analyses sont utilisées par les négociateurs qui ajustent, en tant que de besoin leur canaux d'exécution pour toujours servir au mieux l'intérêt des clients de NAMFI.

Enfin lors du vote de 2019, le vote a intégré une approche RSE qui est venue compléter la notation globale pour les intermédiaires présents sur l'ensemble des activités de NAMFI (RTO et CTT) avec une volumétrie suffisamment importante sur les différentes classes d'actifs, via des analyses issues de questionnaires adressés par NAMFI.

Cette nouvelle approche avait pour objectif, dans une vision dynamique, à identifier la position des contreparties et brokers sur le sujet en constituant un premier benchmark et les sensibiliser sur le sujet y compris dans la chaîne de l'exécution. Les travaux seront poursuivis en 2020.

Section II Eléments quantitatifs

Les entreprises d'investissement qui exécutent des ordres de clients sont tenues de résumer et de publier les cinq principaux lieux d'exécution en termes de volume de transactions sur lesquels elles ont exécuté des ordres de clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue.

Les entreprises d'investissement qui transmettent des ordres de clients sont tenues de résumer et de publier la liste des cinq principaux prestataires chargés de l'exécution en termes de volume de transactions avec lesquels elles ont exécuté des ordres de clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue.

NAMFI exécute ou réceptionne et transmet les ordres de ses clients sans instruction spécifique sur le sens agressif ou passif de l'ordre (cf. définition article 2 Règlement Délégué 8.6.2016). Cette information est non applicable pour l'ensemble des catégories d'actifs.

Les tableaux par catégories d'actifs, prévus par le RTS 28, non présentés parmi les classements ci-dessous correspondent à des instruments financiers non traités par NAMFI en 2019.

Toutes les données chiffrées ont été établies en euros. Lorsque l'exécution ou la transmission d'ordres de clients n'a pas été réalisée en euros, une conversion a été effectuée en euros sur la base du taux de change au comptant en vigueur applicable.

a) Cinq premiers lieux d'exécution -Actions et instruments assimilés en fonction de la liquidité

Pour la catégorie actions et instruments assimilés, les ordres sont transmis aux intermédiaires selon les critères principaux de prix, de coût et de taille de l'ordre, indépendamment du critère de liquidité (pas de cotation) de l'instrument.

Niveaux pas de cotation/liquidité 1 et 2 (de 0 à 79 transactions par jour)

Catégorie d'instruments	(a) Actions et instruments assimilés— actions & certificats représentatifs (iii) Niveaux pas de cotation/liquidité 1 et 2 (de 0 à 79 transactions par jour)				
	N				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente					
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
MORGAN STANLEY AND CO. INTERNATIONAL PLC (LEI: 4PQUHN3JPFGNF3BB653)	31.78%	28.19%	Non applicable	Non applicable	0.00%
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED (LEI: XKZZ2JZF41MRHTR1V493)	31.51%	27.76%	Non applicable	Non applicable	0.00%
DEUTSCHE BANK AG (LEI: 7LTWFZYICNSX8D621K86)	12.78%	13.13%	Non applicable	Non applicable	0.00%
MERRIL LYNCH INTERNATIONAL (LEI: GGDZP1UYGU9STUHRDP48)	7.11%	8.79%	Non applicable	Non applicable	0.00%
J.P. MORGAN SECURITIES PLC (LEI: K6Q0W1PS1L1O4IQL9C32)	3.38%	1.55%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Niveaux pas de cotation/liquidité 3 et 4 (de 80 à 1999 transactions par jour)

Catégorie d'instruments	(a) Actions et instruments assimilés— actions & certificats représentatifs (ii) Niveaux pas de cotation/liquidité 3 et 4 (de 80 à 1999 transactions par jour)				
	N				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED (LEI: XKZZ2JZF41MRHTR1V493)	19.23%	17.32%	Non applicable	Non applicable	0.00%
MORGAN STANLEY AND CO. INTERNATIONAL PLC (LEI: 4PQUHN3JPFGFNF3BB653)	18.19%	13.72%	Non applicable	Non applicable	0.00%
VIRTU ITG EUROPE LIMITED (LEI: 213800EEC95PRUCEUP63)	9.53%	8.10%	Non applicable	Non applicable	0.01%
EXANE (LEI: 969500UP76J52A9OXU27)	8.97%	10.75%	Non applicable	Non applicable	0.00%
DEUTSCHE BANK AG (LEI: 7LWTFZYICNSX8D621K86)	8.20%	8.38%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Niveaux pas de cotation/liquidité 5 et 6 (plus de 2000 transactions par jour)

Catégorie d'instruments	(a) Actions et instruments assimilés— actions & certificats représentatifs (i) Niveaux pas de cotation/liquidité 5 et 6 (plus de 2000 transactions par jour)				
	N				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
EXANE (LEI: 969500UP76J52A9OXU27)	13.37%	10.17%	Non applicable	Non applicable	0.00%
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED (LEI: XKZZ2JZF41MRHTR1V493)	12.07%	10.81%	Non applicable	Non applicable	0.00%
MORGAN STANLEY AND CO. INTERNATIONAL PLC (LEI: 4PQUHN3JPFGFNF3BB653)	10.57%	7.96%	Non applicable	Non applicable	0.00%
J.P. MORGAN SECURITIES PLC (LEI: K6Q0W1PS1L1O4IQL9C32)	10.46%	5.97%	Non applicable	Non applicable	0.00%
VIRTU ITG EUROPE LIMITED (LEI: 213800EEC95PRUCEUP63)	10.40%	6.57%	Non applicable	Non applicable	0.00%

b) Cinq premiers lieux d'exécution – Instruments de dette

Catégorie d'instruments	(b) Instruments de dette				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
TRADEWEB EUROPE LTD (MIC: TREU)	15.67%	44.71%	Non applicable	Non applicable	0.00%
SOCIETE GENERALE SA (LEI : O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	6.76%	1.59%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BNP PARIBAS SA (LEI : R0MUWSFPU8MPRO8K5P83)	6.20%	2.68%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BRED BANQUE POPULAIRE (LEI : NICH5Q04ADUV9SN3Q390)	5.35%	1.74%	Non applicable	Non applicable	0.00%
J.P. MORGAN SECURITIES PLC (LEI : K6Q0W1PS1L104IQL9C32)	4.66%	2.63%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Pour cette catégorie d'actifs, les ordres sont transmis aux intermédiaires selon les critères principaux de prix, de rapidité d'exécution et de taille de l'ordre.

En 2019, 15.67% des ordres sont exécutés sur le MTF Tradeweb qui est une plateforme qui permet de faire des appels d'offres électroniques.

c) Cinq premiers lieux d'exécution – Dérivés sur taux d'intérêt

Catégorie d'instruments	(c) Dérivés sur Taux d'intérêt				
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
AUREL BGC (LEI: 5RJTDGZG4559ESIYLD31)	30.15%	42.14%	Non applicable	Non applicable	0.00%
TRADITION SECURITIES AND FUTURES (LEI: 969500ULC0Y1IG0A4O72)	24.36%	30.89%	Non applicable	Non applicable	0.00%
GFI SECURITIES LIMITED (LEI: GUNTJCA81C7IHNBG1392)	12.11%	12.06%	Non applicable	Non applicable	0.00%
MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL PLC (LEI: 4PQUHN3JPFGFNF3BB653)	7.71%	1.97%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BARCLAYS BANK PLC (LEI: G5GSEF7VJPSI7OUK5573)	7.25%	1.88%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Pour cette catégorie d'actifs, les ordres sont transmis aux intermédiaires autorisés selon les critères principaux de prix, de rapidité d'exécution et de taille de l'ordre.

d) Cinq premiers lieux d'exécution – Dérivés de crédit

Catégorie d'instruments		(d) Dérivés de crédit			
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente		N			
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
TRADEWEB EUROPE LTD (MIC: TREU)	70.43%	61.56%	Non applicable	Non applicable	0.00%
J.P. MORGAN SECURITIES PLC (LEI: K6Q0W1PS1L1O4IQL9C32)	8.27%	15.31%	Non applicable	Non applicable	0.00%
MERRIL LYNCH INTERNATIONAL (LEI: GGDZP1UYGU9STUHRDP48)	7.12%	6.19%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BNP PARIBAS SA (LEI: R0MUWSFPU8MPRO8K5P83)	6.83%	11.40%	Non applicable	Non applicable	0.00%
GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL (LEI: W22LROWP2IHZNBB6K528)	3.84%	2.28%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Pour cette catégorie d'actifs, les ordres sont transmis aux intermédiaires autorisés (contrats ISDA de nos clients) selon les critères principaux de prix, de rapidité d'exécution et de taille de l'ordre.

En 2019, 70.43% des ordres sont exécutés sur le MTF Tradeweb qui est une plateforme qui permet de faire des appels d'offres électroniques et permet d'atteindre une plus grande rapidité d'exécution.

e) Cinq premiers lieux d'exécution – Dérivés sur devises

Catégorie d'instruments		(e) Dérivés sur devises			
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente		N			
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
FX ALL (MIC: TRAL)	93.97%	74.94%	Non applicable	Non applicable	0.00%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK (LEI: 1VUV7VQFKUOQSJ21A208)	0.95%	0.91%	Non applicable	Non applicable	0.00%
NATIXIS (LEI: KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63)	0.78%	0.45%	Non applicable	Non applicable	0.00%
SOCIETE GENERALE SA (LEI: O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	0.76%	4.19%	Non applicable	Non applicable	0.00%
MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL PLC (LEI: 4PQUHN3JPFGFNF3BB653)	0.62%	2.77%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Pour cette catégorie d'actifs, les ordres sont transmis aux intermédiaires autorisés selon le critère principal de prix, puis de rapidité d'exécution, de taille et de nature de l'ordre et de probabilité d'exécution.

En 2019, 93.97% des ordres sont exécutés sur le MTF FX ALL qui est une plateforme qui permet de faire des appels d'offres électroniques et permet d'atteindre une plus grande rapidité d'exécution.

f) Cinq premiers lieux d'exécution – Dérivés sur actions

Catégorie d'instruments		(g) Dérivés sur actions			
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente		N			
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL PLC (LEI: 4PQUHN3JPF6FNF3BB653)	26.91%	16.56%	Non applicable	Non applicable	0.00%
SOCIETE GENERALE SA (LEI: O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	18.28%	30.13%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BARCLAYS BANK PLC (LEI: G5GSEF7VJPSI7OUK5573)	15.25%	16.66%	Non applicable	Non applicable	0.00%
GFI SECURITIES LIMITED (LEI: GUNTJCA81C7HNBGI392)	11.91%	13.12%	Non applicable	Non applicable	0.00%
TRADITION SECURITIES AND FUTURES (LEI: 969500ULC0Y1IG0A4O72)	8.58%	5.48%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Pour cette catégorie d'actifs, les ordres sont transmis aux intermédiaires autorisés selon les critères principaux de prix, de rapidité d'exécution et de taille de l'ordre.

g) Cinq premiers lieux d'exécution – Produits indiciaires cotés

Catégorie d'instruments		(k) Produits indiciaires cotés			
Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente		N			
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
TRADEWEB EUROPE LTD (MIC: TREU)	65.27%	74.78%	Non applicable	Non applicable	0.00%
NATIXIS (LEI: KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63)	16.09%	6.58%	Non applicable	Non applicable	0.00%
OPTIVER V.O.F (LEI: 7245009KRY SAYB2QCC29)	6.52%	0.24%	Non applicable	Non applicable	0.00%
SOCIETE GENERALE SA (LEI: O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	3.10%	2.53%	Non applicable	Non applicable	0.00%
TRADITION SECURITIES AND FUTURES (LEI: 969500ULC0Y1IG0A4O72)	2.59%	0.96%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Pour cette catégorie d'actifs, les ordres sont transmis aux intermédiaires selon les critères principaux de prix, de rapidité d'exécution et de taille de l'ordre.

En 2019, 65.27% des ordres sont exécutés sur le MTF Tradeweb qui est une plateforme qui permet de faire des appels d'offres électroniques et permet d'atteindre une plus grande rapidité d'exécution.

h) Cinq premiers lieux d'exécution – Autres instruments

Catégorie d'instruments	(m) Autres instrument Actions et instruments assimilés				
	Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente				
	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
MORGAN STANLEY AND CO. INTERNATIONAL PLC (LEI: 4PQUHN3JPF6NF3BB653)	16.71%	16.67%	Non applicable	Non applicable	0.00%
DEUTSCHE BANK AG (LEI: 7LTWFZYICNSX8D621K86)	13.84%	10.21%	Non applicable	Non applicable	0.00%
CITIGROUP GLOBAL MARKETS LIMITED (LEI: XKZZ2JZF41MRHTR1V493)	12.82%	14.16%	Non applicable	Non applicable	0.05%
MERRIL LYNCH INTERNATIONAL (LEI: GGDZP1UYGU9STUHRDP48)	10.89%	9.30%	Non applicable	Non applicable	0.00%
EXANE (LEI: 969500UP76J52A9OXU27)	8.70%	7.71%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Le tableau ci-dessus relatif aux « Autres instruments » concerne les transactions portant sur les actions et instruments assimilés qui ne sont pas dans le classement de l'ESMA sur les régimes de pas de cotations.

Les ordres sont transmis aux intermédiaires selon les critères principaux de prix, coût et taille de l'ordre, indépendamment du critère de liquidité (pas de cotation) de l'instrument.

i) Opérations de Financement sur Titres

NAMFI intervient également en exécution pour compte propre ou en agent pour des Opérations de Financement sur Titres (OFT) de ses clients. Les OFT peuvent être soit utilisées comme source d'optimisation de rentabilité d'un portefeuille, soit utilisées comme source de financement moyennant l'engagement de l'emprunteur de restituer des titres équivalents à une date future selon des modalités convenues bilatéralement par les parties préalablement à l'exécution.

Catégorie d'instruments	Opérations de financement sur titres				
	Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente				
	N				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE (LEI: 969500OCY8KZTP2CB380)	42.68%	61.15%	Non applicable	Non applicable	0.00%
SOCIETE GENERALE (LEI: O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	20.70%	3.14%	Non applicable	Non applicable	0.00%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK (LEI: 1VUV7VQFKUOQSJ21A208)	15.29%	5.30%	Non applicable	Non applicable	0.00%
BNP PARIBAS SA (LEI: ROMUWSFPU8MPRO8K5P83)	5.94%	2.23%	Non applicable	Non applicable	0.00%
MERRIL LYNCH INTERNATIONAL (LEI: GGDZP1UYGU9STUHRDP48)	5.16%	3.72%	Non applicable	Non applicable	0.00%

Pour cette catégorie d'actifs, NAMFI n'utilise pas les mêmes plateformes d'exécution que pour les autres instruments financiers. Le choix des plateformes d'exécution est plus limité dans le cas des OFT puisqu'il dépend des modalités particulières arrêtées préalablement par les parties et de l'existence ou non d'une demande spécifique sur ces plateformes pour les instruments financiers considérés. Les intermédiaires sont sélectionnés selon les critères principaux de prix dans le respect des contreparties autorisées.